



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, par visioconférence, après convocation légale en date du 20 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. BAILLARGEAT, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. CASTETS, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme HOLGADO, Mme LUCKHAUS, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MONMARCHON à M. WINTERSHEIM, Mme LANDAIS à Mme QUERAL

### Etaient excusés:

M. GEDON, Mme BERTHIOT

### Etaient absents:

M. INOCENCIO, M. GABARD

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.SABOURAUD est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5

<b>3 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE MME FRANÇOISE MORANDIERE - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER</b>
---

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de l'opération de « réouvertures des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public situées dans la Citadelle à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel de la ville.

Dans ce cadre, Mme Françoise MORANDIERE a présenté un projet qui a été retenu et une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels a été signée le 17 juillet 2019 pour l'occupation du casernement situé au 4 rue du Bastion Saint Romain.

Afin de clarifier la répartition des casernements mis à disposition dans le cadre des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels, la Ville de Blaye a fait réaliser une division cadastrale de la Citadelle par un géomètre. Le service du cadastre a procédé à l'enregistrement de ces nouvelles parcelles.

Il est donc nécessaire de modifier la convention signée pour intégrer la nouvelle numérotation de la parcelle mise à disposition, soit AW 127.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 17 juillet 2019.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 18 mai 2020 et a émis un avis favorable.

### **Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai*

*de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 28/05/20  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20200526-61317-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK

